

## **Opérations immobilières réalisées en 1999 - Rapport de synthèse**

**M. LE MAIRE, Rapporteur :** Au cours de l'année 1999, la Ville de Besançon a poursuivi sa politique foncière dans ses domaines traditionnels tels que les aménagements de voirie, l'économie. Le «Projet Urbain de Besançon» présenté au Conseil Municipal du 18 janvier 1999 a confirmé ces domaines d'intervention et a défini d'une manière forte l'aménagement et l'organisation du territoire communal.

Ainsi, les transactions immobilières, au nombre de 64, réalisées pour l'année 1999 ont contribué à la mise en oeuvre des objectifs fixés par ce projet urbain.

Ces transactions se décomposent comme suit :

- 55 % d'acquisitions et 45 % d'aliénations représentant une dépense de 15 333 660 F et une recette de 13 586 787 F.

A titre de comparaison, pour l'année 1998 les acquisitions représentaient une dépense de 44 102 882,50 F et les cessions une recette de 390 596 F.

### **1) Les acquisitions effectuées ont permis :**

- soit d'améliorer la qualité des voies existantes tant au point de vue de la fluidité du trafic routier que de la sécurité des personnes, soit de disposer de la maîtrise des sols pour des projets futurs inscrits au Plan d'Occupation des Sols ;

- de constituer des réserves foncières dans les zones industrielles ou artisanales (ex. : Etablissements Weil-Til - Dussert- Bourquin - Bernardin - Société AGENA - SCI REM) ;

- de mettre en oeuvre ou de finaliser des opérations d'urbanisme : quartier Brulard (Habitat 25) - Site des Prés de Vaux (Société Bolloré - Société Burdin Bossert).

### **2) Les aliénations ont été motivées principalement pour :**

- l'implantation ou l'extension d'activités économiques ou de services (Société Somica - SCI Charles - SCI Malpas - Burocom - Burdin Bossert - SCI MB ...)

- la mise à disposition à la SEDD (concessionnaire du Syndicat Mixte du Parc Scientifique et Industriel des Montboucons) de terrains communaux compris dans le périmètre de la ZAC du PSI ;

- la mise en vente d'immeubles communaux n'ayant plus un caractère public à des investisseurs privés qui assureront ainsi une production significative de logements collectifs (Société Demeter - SCI 13 - Jeanneret - Courtois...).

En ce qui concerne les personnes publiques ou privées ayant signé une convention ou une concession d'aménagement, seule la SEDD a réalisé des transactions. Celles-ci se résument à des acquisitions pour les opérations : Ilot Pasteur - ZAC Louise Michel - ZAC Planoise - ZAC La Fayette - ZAC du PSI et à des aliénations pour les opérations : ZAC de Planoise et ZAC La Fayette.

«**M. ANTONY** : Les recettes correspondent essentiellement à la vente d'immeubles du patrimoine communal et les dépenses c'est essentiellement pour des opérations d'urbanisme, par exemple sur le quartier Brulard ou bien pour l'acquisition de la Société BOLLORE ou BURDIN BOSSERT sur le site des Prés de Vaux en reconversion.

**M. LE MAIRE** : Pour de plus amples informations, le Service Urbanisme est à votre disposition».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ce rapport.

*Récépissé préfectoral du 11 avril 2000.*